

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-137 DU 4 AVRIL 2001

portant approbation du budget prévisionnel
du Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural du Mono
(CARDER-MONO) pour l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- Vu** le Décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour la Développement Rural ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement Rural ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mars 2001 ;

.../...

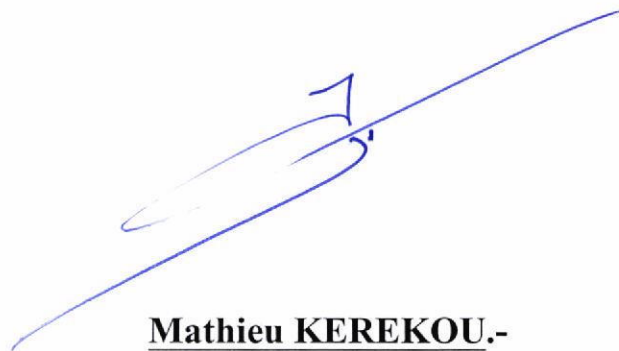
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono (CARDER-MONO) pour l'exercice 2001, tel qu'il est annexé à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



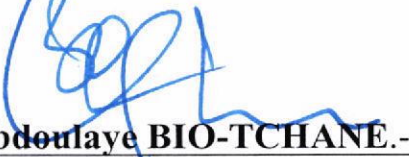
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,



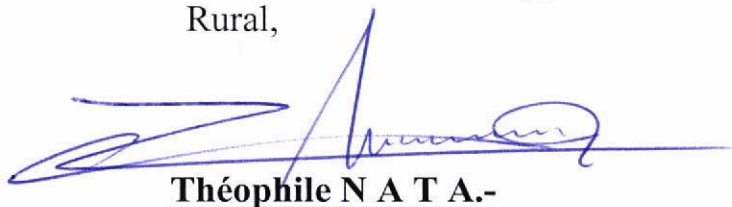
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDR 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA 3 UNB
FASJEP ENA 3 JO 1.-